



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 novembre 2024, à 19 h, à la mairie sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire  
Mme Nancy Clark, mairesse suppléante de la Municipalité de Grosse-Île  
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)  
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)  
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)  
M. Roger Chevarie, conseiller du district 4 (Fatima)  
M. Benoit Arseneau, conseiller du district 5 (Havre-aux-Maisons)  
M. Bernard Richard, conseiller du district 6 (Grande-Entrée)

Sont aussi présentes :

Mme Caroline Nguyen Minh, directrice générale adjointe aux services de proximité  
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque dix personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le président, Antonin Valiquette.

CM2411-1060

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 8 octobre 2024 et 22 octobre 2024 et 29 octobre 2024
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

- 7.1 Administration
  - 7.1.1 Mutualisation de deux secteurs municipaux – Nomination d'un directeur
  - 7.1.2 Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine – Nomination au titre de greffière adjointe de cour
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
  - 7.2.1 Dépôt du rapport sur les états comparatifs des revenus et dépenses
- 7.3 Ressources humaines
  - 7.3.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
- 7.4 Travaux publics
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
  - 7.6.1 Autorisation de signature – Entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement
  - 7.6.2 Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2025
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.9 Réglementation municipale
  - 7.9.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2024-13 modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision
  - 7.9.2 Dépôt du projet de règlement – Règlement n° CM-2024-13 modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2411-1061

#### Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 8 octobre 2024 et 22 octobre 2024 et 29 octobre 2024

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 8 octobre 2024 et 22 octobre 2024 et 29 octobre 2024.

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2411-1062

#### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 23 septembre 2024 au 28 octobre 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Bernard Richard,  
appuyée par Johanne Lebel,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 133 496,01 \$.

### CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

### ADMINISTRATION

CM2411-1063

#### Mutualisation de deux secteurs municipaux – Nomination d'un directeur

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'analyse des besoins internes et externes en communication, il y a lieu de fusionner deux secteurs de l'organisation municipale soit les communications et l'attractivité et de créer la direction de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE la fusion de ces deux secteurs permettra de créer des synergies, de tirer parti des compétences spécifiques à chacun et d'améliorer la coordination entre les équipes au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE cette fusion renforcera l'expertise des équipes, permettant à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine de capitaliser sur les talents et les compétences de chaque secteur, ce qui améliorera la qualité des projets de communication et la créativité des campagnes;

CONSIDÉRANT QUE le ratio d'encadrement sera optimisé sans ajouter de nouveaux postes à la masse salariale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un directeur pour cette nouvelle direction;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Nancy Clark,  
appuyée par Bernard Richard,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver la fusion de deux secteurs, soit ceux des communications et de l'attractivité;

de créer la direction de l'attractivité, des communications et de l'expérience citoyenne et de nommer monsieur Alexandre Bessette directeur.

CM2411-1064

### **Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine – Nomination au titre de greffière adjointe de cour**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le Règlement n° 2010-23 établissant une cour municipale locale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a officialisé, le 7 juillet 2011, la création de la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine par l'adoption du décret n° 548 2011;

CONSIDÉRANT QU' une greffière de cour a été désignée en vertu d'une résolution adoptée le 13 juin 2023, portant le numéro CM2306-0743;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer une greffière adjointe de cour en cas d'absence de la greffière de cour;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,  
appuyée par Johanne Lebel,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

il est résolu à l'unanimité

que le conseil nomme madame Myriam Fontaine pour agir comme greffière adjointe à la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine.

### **SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE**

CM2411-1065

#### **Dépôt du rapport sur les états comparatifs des revenus et dépenses**

CONSIDÉRANT QUE les états comparatifs des revenus et dépenses ont été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la direction générale en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

### **RESSOURCES HUMAINES**

CM2411-1066

#### **Dépôt de la liste du mouvement de personnel**

CONSIDÉRANT le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations actuellement en vigueur et plus spécifiquement l'article 18 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche d'un employé salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel autorisés par la directrice générale pour la période se terminant le 25 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,  
sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par le service des ressources humaines pour la période se terminant le 25 octobre 2024.

### **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

No. de résolution  
ou annotation

CM2411-1067

### **Autorisation de signature – Entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement**

CONSIDÉRANT l'existence, sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, d'une pénurie de logements locatifs à l'année, documentée par les statistiques publiques et des études commandées localement;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement aux ménages ayant perdu leur logement ou à risque de le perdre et qui sont à la recherche d'un logement;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Communauté maritime souhaitent soutenir l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH) afin de maintenir le Service d'aide à la recherche en logement (SARL);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité

que la Communauté maritime s'engage à verser à l'OMH un montant maximal de 20 000\$ comme prévu à l'entente de financement;

d'autoriser la direction générale à signer tous les documents relatifs à l'entente entre la SHQ, la Communauté maritime et l'OMH;

de financer cette dépense à même le budget de fonctionnement prévu à cette fin.

CM2411-1068

### **Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'attraction des personnes aux Îles-de-la-Madeleine est en adéquation avec la mission de Place aux jeunes en région;

CONSIDÉRANT l'expertise de Place aux jeunes en région en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des nouveaux résidents qualifiés âgés entre 18 et 35 ans aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'impact positif des séjours exploratoires individuels et de groupes et des programmes



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

d'aide aux entrevues et aux stages au cours des six dernières années;

CONSIDÉRANT les besoins financiers relatifs à la mise en place de ces actions pour se mobiliser contre le manque de main-d'œuvre aux Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Johanne Lebel,  
il est résolu à l'unanimité

d'accorder une aide financière de 29 925 \$, provenant du budget déjà attribué à la Stratégie d'attraction des personnes, au Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2025;

d'autoriser la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer tout document relatif à cette fin et toute entente éventuelle à venir.

### RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2411-1069

**Avis de motion – Règlement n° CM-2024-13 modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision**

Le conseiller Roger Chevarie donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision.

CM2411-1070

**Dépôt du projet de règlement – Règlement n° CM-2024-13 modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision**

CONSIDÉRANT QU' en mars 2024, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour services municipaux et des factures diverses;

CONSIDÉRANT QU' une erreur s'est glissée dans le titre de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 relatif aux frais de chèques sans provision du règlement de 2015 a été omis dans la version 2024 de ce même règlement;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

12 novembre 2024

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Chevarie,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2024-13 séance tenante.

### AFFAIRES DIVERSES

- Félicitations aux nouveaux élus de la Municipalité de Grosse-Île.
- Invitation à la présentation du 27 novembre 2024 au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord (lutte contre l'érosion et la submersion côtières).
- Souhais d'anniversaire au conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord), Hugues Lafrance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2411-1071

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 21.

\_\_\_\_\_  
Antonin Valiquette, maire

\_\_\_\_\_  
Alexandra Vigneau, greffière